UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.346.2026.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

MEXIQUE : DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION[1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 8 septembre 2026.

(Traduction) (Original : espagnol)

Conformément à l'article 2 de l'annexe VII de la Convention, le Gouvernement mexicain retire la désignation du Dr Alonso Gómez-Robledo Verduzco, en raison de son décès, et désigne, pour le remplacer en qualité d'arbitre, M. Alfonso Ascencio Herrera, Ministre, Chef de Chancellerie et responsable des affaires politiques de l'ambassade du Mexique au Royaume des Pays-Bas.

***

Le 9 septembre 2026

[1] Voir notification dépositaire C.N.68.1983.TREATIES-5 du 8 avril 1983 (Ratification : Mexique).